



COMMUNIQUE

Le mardi 19 novembre 2024, vers 8 heures, le Commissaire du deuxième arrondissement de Parakou a rendu compte, au Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Parakou, de la découverte du cadavre de OUOROU GANI Samba Fayçal au quartier Nima avec une motocyclette à proximité.

Il ressort de ce compte rendu que la mort est survenue suite à un accident de la circulation.

Plus tard dans la nuit, des messages vocaux et diverses publications sur les réseaux sociaux ont fait état de ce que le décès de OUOROU GANI Samba Fayçal n'est pas dû à un accident de la circulation, mais à une bavure policière.

Le mercredi 20 novembre 2024, le Procureur de la République a invité le père du défunt, les auteurs des messages vocaux et un autre témoin des faits pour mieux s'imprégner de la situation.

Il résulte de leurs déclarations que, dans la nuit du lundi 18 novembre au mardi 19 novembre 2024, vers 1 heure, quatre (04) policiers républicains ont interpellé OUOROU GANI Samba Fayçal et un conducteur de taxi-moto pour un contrôle d'identité au nouveau quartier, fin pavé Zongo non loin du bar dénommé FIESTA. Après la vérification des pièces, les agents de police ont

intimé l'ordre à OUOROU GANI Samba Fayçal de leur remettre son téléphone portable, ou à tout le moins, de le déverrouiller.

S'étant opposé à cette injonction, les agents de police lui ont porté des coups. Paniqué, le conducteur de taxi-moto a pris la fuite en abandonnant sur les lieux sa motocyclette.

Au cours de cette même journée du mardi 20 novembre 2024, le Procureur de la République a reçu le Directeur Départemental Adjoint de la Police Républicaine, le Commissaire Central de la ville de Parakou, le Commissaire du deuxième Arrondissement de la ville de Parakou et deux des agents qui ont fait la patrouille dans la nuit du lundi 19 novembre au mardi 20 novembre 2024 pour les entendre au sujet des messages vocaux qui circulent sur les réseaux sociaux.

Au regard de toutes les déclarations reçues, le Procureur de la République s'est autosaisi et a immédiatement ouvert une enquête.

Onze (11) policiers et un agent de santé impliqués ont été interpellés et présentés au Procureur de la République le mercredi 27 novembre 2024. Sept (07) parmi eux ont été placés en détention provisoire et les cinq (05) autres sous contrôle judiciaire, après l'ouverture d'une information.

Le Procureur de la République rassure la population que la lumière sera faite sur cette affaire et les responsabilités seront situées.



Alain Raoul N. AGBOTON
Alain Raoul N. AGBOTON